



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 123442

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur les inquiétudes légitimes liées aux externalisations de certaines missions impliquant le domaine opérationnel de nos armées. Lors de la présentation du rapport de la mission d'évaluation et de contrôle de la commission des finances sur les externalisations de certaines missions de la défense, Monsieur Vandewalle a évoqué la surprise qu'il avait eu de constater sur la base de Tora en Afghanistan, que la restauration des troupes était assurée par une société privée turque. Mettant en avant qu'il était aisé de mettre au tapis une armée par voie alimentaire, c'est le volet opérationnel de nos armées qui est mis en cause. Partageant l'approche du député Vandewalle, il me semble évident de mettre des limites aux externalisations, et fort justement, de laisser à nos armées le droit de s'alimenter en toute sécurité. Afin d'atteindre cet objectif, il lui demande si le domaine de l'alimentation de nos armées en campagne pourrait connaître une évolution positive prochainement et pour ce faire, si la filière logistique restera un élément majeur du prochain budget de la défense.

Texte de la réponse

En offrant au commandement la possibilité de disposer de capacités supplémentaires, le recours à l'externalisation apparaît particulièrement adapté au contexte de forte mobilisation du personnel et des moyens des armées qui caractérise les opérations extérieures. Sur chacun des théâtres, la détermination des activités dont la réalisation peut être confiée à un intervenant extérieur aux armées repose sur l'appréciation qui en est faite par le commandement local, au regard de critères de sécurité, de faisabilité et d'intérêt économique. S'agissant de la situation évoquée sur la base de Tora, l'externalisation de la fonction restauration a permis de faire face à la nécessité pour les forces en présence, de se consacrer en plus grand nombre à l'accomplissement d'autres missions. Un contrat a été passé, dans le cadre d'un marché public, entre l'économat des armées et la Sodexo. Les prestations sont effectives depuis le mois de décembre 2009, au sein d'une structure de restauration parfaitement sécurisée sur le plan alimentaire, au moyen d'un dispositif de contrôle permanent de l'approvisionnement en denrées et de la régularité des processus de production. D'une manière générale, si des efforts sont consentis afin de rationaliser et d'optimiser le soutien des forces, le ministère de la défense et des anciens combattants veille avec la plus grande attention à garantir aux armées déployées sur des théâtres extérieurs un environnement logistique leur permettant d'assurer leur mission, dans les meilleures conditions de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123442

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12709

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1308